

HONORAIRES DE TRANSACTION (À compter du 1er juillet 2021)

Jusqu'à 49 999 €	4 000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	5 500 € TTC
De 100 000 € à 299 999 €	6 % TTC
Au-delà de 300 000 €	5 % TTC
Terrain à bâtir	forfait de 3 500 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION (À compter du 1er juillet 2021)

Mission 1 : Visites, constitution du dossier, rédaction de bail	Les honoraires TTC par partie ne peuvent excéder 8 €/m ² .
Mission 2 : Etats des lieux	Les honoraires TTC par partie ne peuvent excéder 3 €/m ² .

www.orpi.com/ortetimmobilier/